

Délibération N° 2024-005

Commune  
d'AMPUS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt février, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusée : Claire CANDELA représentée par Carmen FERNAGUT.

Absent :

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13    Nombre de membres présents : 12    Nombre de Suffrages exprimés : 13  
Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

### SECURISATION DE L'ECOLE COMMUNALE : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ALARME ANTI-INTRUSION ATTENTAT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-008 du 23 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'une alarme anti-intrusion attentat à l'école communale.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise MY KEEPER a réalisé l'installation et la maintenance de 5 balises d'alerte pour une durée de 3 ans pour un montant de 3 000€ HT soit 3 600€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance arrive à échéance le 30 avril 2024.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le renouvellement du contrat de l'entreprise MY KEEPER pour le fonctionnement des 5 balises d'alerte d'un montant de 400€ HT soit 480€ TTC pour une durée d'un an à compter du 30 avril 2024 jusqu'au 30 avril 2025.

Ce contrat inclus la liaison avec une équipe d'experts de la sécurité 24h/24h et 7j/7j, des auto-tests, des SMS d'alerte illimités, des mises à jour logicielle ainsi qu'une extension de garantie permettant le remplacement du matériel par échange standard.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le renouvellement du contrat de fonctionnement des 5 balises d'alerte de l'alarme anti-intrusion attentat de l'école communale,

AUTORISE le Maire à signer le devis de l'entreprise MY KEEPER sise à Le Bar sur Loup d'un montant de 400 € HT soit 480 € TTC pour le fonctionnement des 5 balises d'alerte pour une durée d'un an à compter du 30 avril 2024 jusqu'au 30 avril 2025,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront ouverts au budget primitif de la commune exercice 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

